

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'absence du maire empêché, sous la présidence d'Alain ANGELI Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/09/2015

Etaient présents : ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFRA Régine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean François

Etaient absents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; PERALDI Natacha ; MONDOLONI Ange Marie ; VENTURINI ESPI Mélanie ; SANTONI François ; CHIODI Sandrine ; GUIDICELLI Sébastien ; GRIMALDI Michel ; MARTINETTI Jean Philippe.

Etaient représentés : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre a donné pouvoir à ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie a donné pouvoir à DOMINICI René ; CHIODI Sandrine a donné pouvoir à RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien a donné pouvoir à ROCCHI Maguy ; GRIMALDI Michel a donné pouvoir à SANTONI Marie Josée ; MARTINETTI Jean Philippe a donné pouvoir à ANGELI Alain.

Secrétaire de séance : Aline RUGGERI

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 20

Absents : 09

dont Représentés : 06

N° DEL250915-08

Objet : Conventions avec le SIEEP de la Haute-Corse : Convention poste bas

Vu le tracé de la ligne électrique Tarif jaune enfouissement SAS STOC II (dossier SIEEP n°2725) (15000-220-380 Volts)

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public (SIEEP) propose à la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu, de signer une convention Poste bas, de mise à disposition du SIEEP, pour toute la durée pendant laquelle le réseau électrique de la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu sera concédé à EDF, le terrain communal cadastré section D n°1335 lieu-dit Cottajo, d'une surface de 6m² environ afin d'y installer un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique.

Après lecture du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

-D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

